

BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE



LE RECENSEMENT MILITAIRE DONNE DES DROITS

- Qui ?** Garçons et filles de nationalité française
- Où ?** À la mairie de ton domicile
- Quand ?** Dès 16 ans
- Avec quoi ?** La carte d'identité
Le livret de famille
Un justificatif de domicile
Ton numéro de portable
Ton adresse mail et les études préparées

Pourquoi ?

- Pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduit accompagné, baccalauréat, CAP, BEP,...)
- Pour effectuer la Journée Défense et Citoyenneté
- Pour inscription d'office sur les listes électorales